



## Objet : Sécurité des enfants

### Équipement du vélo et du cycliste

#### **Visibilité**

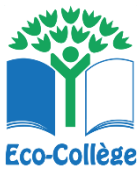
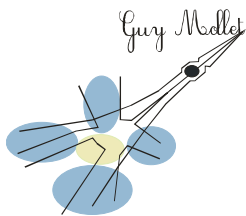
- **Obligatoires à tout moment, de jour comme de nuit :**
  - catadioptré arrière rouge (R313-18, 1ère classe), catadioptrés orange latéraux (R313-19, 1ère classe),
  - catadioptré avant blanc (R313-20, 1ère classe),
  - catadioptré sur les pédales (R313-20, 1ère classe).
  
- **Obligatoires seulement la nuit, ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante (tunnel, brouillard,...) :**
  - feu de position avant jaune ou blanc (R313-4, 1ère classe), feu de position arrière rouge (R313-54, 1ère classe) ; en outre le conducteur est tenu de les allumer (R416-10, 1ère classe),
  - gilet haute visibilité lorsqu'on circule hors agglomération (R431-1-1, 2ème classe).
  
- **Avertisseur sonore ;** obligatoire à tous moments ; tout appareil autre qu'un timbre ou un grelot sont interdits, donc pas de cloches, sifflets, trompes et autres [Airzound](#) (R313-33, 1ère classe).
  
- **Tout dispositif d'éclairage** ou de signalisation, autre que ceux prévus dans le Code de la route et conformes à la réglementation, est interdit (R313-1, 1ère classe) ; le vélo ne doit donc être équipé que d'un seul feu que ce soit à l'avant ou à l'arrière et sont interdits en particulier les clignotants rouges qu'ils soient attachés à un casque, à un brassard ou à même le vélo ; à noter l'autorisation des dispositifs écarteurs de danger à l'arrière et à gauche (R313-20).

**Freins :** tout cycle doit être muni de deux dispositifs de freinage efficaces (R315-3, 1ère classe).

#### **Rappel : Le Code de la route assimile les rollers et trottinettes aux piétons.**

Le patineur doit donc emprunter le trottoir et utiliser les passages pour piétons pour traverser la rue. Il ne doit pas rouler sur la chaussée, comme sur les pistes ou bandes cyclables et doit adapter sa vitesse afin de ne pas gêner les piétons. **Nécessité d'un brassard**

Le Chef d'établissement Adjoint  
M. HAUTE



**Collège Guy Mollet**  
58ter avenue Roger  
Salengro  
59160 LOMME

Téléphone  
03 20 92 03 07  
Télécopie  
03 20 93 27 81  
<http://guy-mollet-lomme.savoirsnumeriques5962.fr>

Service Direction  
Affaire suivie par  
Jean-Michel HAUTE  
Chef d'établissement Adjoint

Téléphone  
03 20 92 03 07  
Télécopie  
03 20 93 27 81  
Courriel  
[ce.0594523w@ac-lille.fr](mailto:ce.0594523w@ac-lille.fr)